

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES **DÉLIBÉRATIONS** du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 4 février 2021

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 29 janvier 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 74

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Hana WALIDI-ALAOUI
M. Pierre PRIBETICH	Mme Kildine BATAILLE	M. Samuel LONGCHAMPT
M. Thierry FALCONNET	M. Christophe AVENA	Mme Bénédicte PERSON-PICARD
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Stéphanie VACHEROT	Mme Catherine VICTOR
M. José ALMEIDA	M. Marien LOVICH	M. Gérard HERRMANN
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	M. Laurent GOBET
M. Jean-François DODET	M. Christophe BERTHIER	M. Jean DUBUET
Mme Françoise TENENBAUM	M. Georges MEZUI	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Laurence FAVIER	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. François DESEILLE	M. Massar N'DIAYE	Mme Céline TONOT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Lydie PFANDER-MENY	M. Jean-Marc RETY
Mme Danielle JUBAN	M. Jean-François COURGEY	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Emmanuel BICHOT	Mme Catherine PAGEAUX
Mme Claire TOMASELLI	Mme Caroline JACQUEMARD	M. Didier RELOT
M. Philippe LEMANCEAU	M. Stéphane CHEVALIER	Mme Monique BAYARD
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Mme Céline RENAUD	M. Philippe SCHMITT
M. Jean-Philippe MOREL	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Isabelle PASTEUR
M. Antoine HOAREAU	Mme Laurence GERBET	Mme Céline RABUT
M. Hamid EL HASSOUNI	M. Bruno DAVID	M. Frédéric GOULIER
Mme Brigitte POPARD	Mme Claire VUILLEMIN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Christine MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Adrien GUENE
Mme Nadjoua BELHADEF	M. Olivier MULLER	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Nicolas BOURNY	M. Lionel SANCHEZ	M. Cyril GAUCHER
M. Guillaume RUET	M. Patrick AUDARD	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
	M. Léo LACHAMBRE	M. Stéphane WOYNAROSKI.

Membres absents :

M. Nicolas SCHOUTITH	M. Rémi DETANG pouvoir à Mme Isabelle PASTEUR
M. Patrick CHAUPUIS	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Patrick BAUDEMONT	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Lydie PFANDER-MENY
	Mme Karine HUON-SAVINA pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	M. Patrice CHATEAU pouvoir à M. Olivier MULLER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	Mme Catherine GOZZI pouvoir à M. Philippe SCHMITT

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**Eco-Habitat / transition écologique : soutien à la rénovation énergétique des logements privés dans le cadre du programme « EFFILOGIS – maison individuelle ». Mobilisation de deux subventions « Audit EFFILOGIS » et « Accompagnement technique EFFILOGIS »**

Conformément aux engagements en faveur de la transition écologique et énergétique de l'habitat réaffirmés dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé le 19 décembre 2019, Dijon métropole soutient la mutation du parc privé aux standards d'habitabilité, de confort et de sobriété énergétique.

Depuis 2016, la politique d'amélioration thermique de la métropole, animée par sa plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) « Rénovéco », vise un triple objectif : la maîtrise des dépenses pour les résidents ; une dynamique de travaux et d'emplois pour les entreprises ; la réduction des impacts sur l'environnement.

Dans le cadre des dispositions de la fiche 44 du contrat métropolitain signé le 5 avril 2018 avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, Dijon métropole s'est engagée à déployer sur son territoire le Service public de l'efficacité énergétique (SPEE) baptisé « Effilogis - maison individuelle » jusqu'en 2022.

Pour rappel, ce dispositif d'accompagnement est ouvert à tous les propriétaires d'habitat individuel (environ 30 000 maisons soit 25 % des logements privés de la Métropole) portant un projet de rénovation générant *a minima* 40 % de gains énergétiques après travaux et visant un niveau de performance Bâtiment Basse Consommation (BBC).

Le parcours d'accompagnement comprend quatre étapes :

- Etape 1 : Accueil, Orientation et Conseil ;
- Etape 2 : Réalisation d'une feuille de route technique (audit Efilogis) et financière (plan de financement prévisionnel) ;
- Etape 3 : Accompagnement technique et financier des projets de rénovations BBC globales ou par étape ;
- Etape 4 : Suivi post-travaux.

En application des dispositions d'intervention inscrites dans la Convention régionale de soutien à Dijon métropole pour l'accompagnement individuel des ménages dans le cadre de sa PTRE, Dijon métropole prévoit un soutien financier à la réalisation des audits Effilogis ainsi qu'à l'accompagnement technique des ménages non éligibles aux aides de l'Anah.

1- Subvention « Audit EFFILOGIS » :

Afin de favoriser un réinvestissement énergétique performant, il est proposé de mobiliser une subvention métropolitaine d'un montant forfaitaire de 150 € pour la réalisation du diagnostic thermique répondant au cahier des charges défini par la Région. Ce concours viendrait en complément de l'aide forfaitaire régionale de 650 € pour tous les porteurs de projets, sans condition de ressources.

Les bénéficiaires disposeraient, après accord de subvention, d'un délai d'un an pour réaliser leur audit. La subvention correspondante leur serait versée, après la réalisation de l'audit, sur justificatif de la facture acquittée du bureau d'études thermiques habilité par la Région.

2- Subvention « Accompagnement technique EFFILOGIS »

Après réalisation de leur audit Effilogis, afin d'inciter les porteurs de projets non éligibles aux financements du Programme d'Intérêt Général (PIG) métropolitain, à recourir aux prestations payantes d'un accompagnateur technique, il est proposé de mobiliser une subvention maximum de 35 % du coût de la prestation respectivement plafonnée à 1 900 € en cas de rénovation BBC par étape ou 2 400 € en cas de rénovation BBC globale.

Il est à noter que cette dépense d'investissement effectuée par la métropole fait l'objet *a posteriori* d'un remboursement à hauteur de 50 % par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Le versement des subventions correspondantes aux bénéficiaires intervient après la réalisation des travaux, sur justificatif des dépenses acquittées.

**LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE**

- **d'adopter** les dispositions d'intervention financière de Dijon métropole, telles qu'énoncées ci-avant et figurant dans l'annexe à la présente délibération, en faveur de la rénovation énergétique des logements privés dans le cadre du programme « EFFILOGIS – maison individuelle » concernant l'audit thermique et l'accompagnement technique des porteurs de projet ;
- **de dire** que ces dispositions sont d'application immédiate pour tout dossier de demande éligible déposé à compter de cette délibération devenue exécutoire ;
- **de dire** que les crédits de paiement correspondant à la mobilisation de ces deux subventions seront prélevés sur les budgets successifs ;
- **de subordonner** le versement desdites subventions aux bénéficiaires à l'effectivité des engagements pris lors du dépôt du dossier de demande de subvention et à la justification, après la réalisation des travaux, des dépenses acquittées ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions.

SCRUTIN : POUR : 83

CONTRE : 0

DONT 9 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0